



Des artistes, francophones ou internationaux, qui proposent leur musique à télécharger, gratuitement et légalement ? C'est possible, grâce à la plateforme "Jamendo", en sept langues et en illimité.

Jamendo

> " <http://www.jamendo.com> "

Jamendo est une des premières plateformes pour le téléchargement de musique gratuite et légale. Le secret de ce site, ce sont les licences Creative Commons : elles permettent aux artistes de diffuser gratuitement leur musique, tout en restant propriétaire.

Résultat, les internautes peuvent écouter toutes les chansons du catalogue, les télécharger gratuitement et les copier à l'infini (à condition de les réserver à un usage privé).

Pour télécharger la chanson qui vous plaît, il suffit de cliquer sur le bouton "Télécharger" (en violet), puis d'enregistrer le fichier en format .mp3 sur votre ordinateur. N'oubliez pas aussi qu'en vous inscrivant sur le site, vous pouvez créer votre playlist, échanger avec les autres internautes, et vous signaler comme "fan" d'un artiste.

Et les artistes dans tout ça ? Et bien ils peuvent ainsi partager et promouvoir leur musique. Cela leur permet de se faire connaître des maisons de disque ou d'attirer le public à leurs concerts. Mais ils sont aussi rémunérés grâce au partage des revenus du site.